

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint Michel Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoint, Mme DAVAL Sandra, M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, M. MOREAU Anthony, Mme RONCIN Myriam, M. VIGNEAUX Sylvain, M. REPESSE Dominique, Mme BOISMAIN Nadège, M. HERBUEL Christophe, Mme LEHOURS Sophie, Mme JOUNY Christine, M. VONNET Marcille, Mme PRUNEAU Céline, Mme MELLERIN Bernadette, M. MASSON Laurent M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme GEOFFROY Irène a donné pouvoir à Mme MELLERIN Bernadette
M. MAILLARD Christian a donné pouvoir à Mme LEROUX Fabienne
M. BOURIAUD Sébastien a donné procuration à LEHOURS Sophie

Absents :

Secrétaire de séance : M. FERRE Thomas

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la désignation des délégués au syndicat mixte de gestion des ports de Loire-Atlantique qui doit réunir son comité syndical le 10 juin prochain. Après délibération, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

01 - CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA COMMUNICATION

La création de postes de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Il est proposé de créer un poste de conseiller municipal délégué à la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de conseiller délégué à la communication.

02 - ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA COMMUNICATION

Il sera procédé, au scrutin secret, à l'élection du conseiller municipal délégué à la communication.

Après avoir recueilli la candidature de Mme Sandra DAVAL, le conseil municipal, à bulletin secret, a élu, par 21 voix pour et 6 bulletins blancs, Mme Sandra DAVAL.

03 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Les membres des Commissions travaillent sur différents sujets et projets et sont force de propositions vis-à-vis du Conseil municipal. Ils n'ont aucun pouvoir de décision.

Les Conseillers sont invités à choisir les commissions, dans lesquelles, ils souhaitent participer.

Finances	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, DAVAL Sandra, FERRE Thomas, HONO Claire, MOREAU Anthony, RONCIN Myriam, VIGNEAUX Sylvain, REPESSE Dominique, BOISMAIN Nadège, HERBUEL Christophe, LEHOURS Sophie, BOURIAUD Sébastien, JOUNY Christine, VONNET Marcille, PRUNEAU Céline, GEOFFROY Irène, MAILLARD Christian, MELLERIN Bernadette, MASSON Laurent, BARRE Denis, LEROUX Fabienne.
Communication	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, DAVAL Sandra, HONO Claire, MOREAU Anthony, VIGNEAUX Sylvain, BOISMAIN Nadège, HERBUEL Christophe, LEHOURS Sophie, PRUNEAU Céline, LEROUX Fabienne, GEOFFROY Irène.
Vie économique	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, FERRE Thomas, RONCIN Myriam, VIGNEAUX Sylvain, JOUNY Christine, BARRE Denis, MAILLARD Christian.
Urbanisme	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, DAVAL Sandra, FERRE Thomas, HONO Claire, MOREAU Anthony, RONCIN Myriam, VIGNEAUX Sylvain, REPESSE Dominique, HERBUEL Christophe, JOUNY Christine, VONNET Marcille, BOURIAUD Sébastien, GEOFFROY Irène, BARRE Denis.
Démocratie participative	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, MOREAU Anthony, VIGNEAUX

	Sylvain, DAVAL Sandra, BOISMAIN Nadège, VONNET Marcille, BARRE Denis, GEOFFROY Irène.
Bien vivre ensemble Valorisation de l'environnement et du patrimoine	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, HONO Claire, MOREAU Anthony, DAVAL Sandra, BOISMAIN Nadège, HERBUEL Christophe, BOURIAUD Sébastien, JOUNY Christine, PRUNEAU Céline, MASSON Laurent, BARRE Denis.
Développement urbain Travaux et cadre de vie	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, FERRE Thomas, HONO Claire, MOREAU Anthony, RONCIN Myriam, BOURIAUD Sébastien, MELLERIN Bernadette, MAILLARD Christian.
Rayonnement touristique Développement culturel	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, HONO Claire, MOREAU Anthony, DAVAL Sandra, BOISMAIN Nadège, REPESSE Dominique, LEHOURS Sophie, VIGNEAUX Sylvain, GEOFFROY Irène, MAILLARD Christian.
Vie associative et sportive	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, FERRE Thomas, DAVAL Sandra, HONO Claire, MOREAU Anthony, RONCIN Myriam, VIGNEAUX Sylvain, HERBUEL Christophe, JOUNY Christine, LEHOURS Sophie, BOURIAUD Sébastien, MASSON Laurent, LEROUX Fabienne.
Sécurité	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, DAVAL Sandra, REPESSE Dominique, BOURIAUD Sébastien, VONNET Marcille, MELLERIN Bernadette, LEROUX Fabienne.
Enfance, jeunesse et solidarités	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, HONO Claire, MOREAU Anthony, DAVAL Sandra, HERBUEL Christophe, LEHOURS Sophie, PRUNEAU Céline, BOISMAIN Nadège, MASSON Laurent, MELLERIN Bernadette.
Commission des marchés	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, REPESSE Dominique, LEROUX Fabienne, MAILLARD Christian.
Conseil municipal Enfants	BOURREAU-GOBIN Eloïse, ROHRBACH Rémy, COUILLEAU Françoise, JACOB Yvon, HONO-TESTU Anne, BENOIT Dimitri, COLAS Sandrine, LEHOURS Sophie, HONO Claire.

NB : les commissions des marchés et de sécurité sont composées également de personnes extérieures

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et désigne les membres dans chaque commission comme indiqués ci-dessus.

04 - OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration est présidé par le Maire. En l'absence du président, il est présidé par un vice-président élu en son sein dès sa constitution.

Outre son président, le Conseil d'Administration comprend, en nombre égal :

- maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal (dont 6 membres de la liste BOURREAU- GOBIN et 2 de la liste GEOFFROY)
- maximum 8 membres nommés par le Maire.

Parmi les membres nommés par le Maire doit figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations visées dans le Code de l'action sociale et des familles :

- Un représentant de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Le nombre de ces membres est fixé par délibération du Conseil municipal. Les différents membres sont élus ou nommés dans les 2 mois qui suivent chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce dernier.

Pour mémoire, le nombre de ces membres était précédemment de 8 élus et 8 nommés.

Il conviendra donc dans un premier temps de se prononcer sur le nombre de ces membres, puis de désigner les membres élus du Conseil municipal, membres du CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;
- de nommer les membres représentants du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;
- de désigner comme membres représentants du Conseil municipal :

-

- o Yvon JACOB
- o Sandrine COLAS
- o Claire HONO
- o Sophie LEHOURS
- o Christine JOUNY
- o Céline PRUNEAU
- o Bernadette MELLERIN
- o Laurent MASSON

05 - OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE DE LOIRE-ATLANTIQUE

La commune a transféré, au 01/01/2020, sa compétence portuaire au Syndicat mixte de gestion des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dans le but de coordonner la gestion de l'ensemble des ports de plaisance et de pêche du département.

Il s'agit, moyennant un transfert de compétence, de mutualiser les moyens humains et financiers entre les différentes infrastructures portuaires sur la base d'une gouvernance partagée.

La commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical qui a 3 voix délibératives (sur 66) et d'un membre au sein du bureau. Dans la perspective de l'installation d'un nouveau comité syndical, il est proposé au conseil municipal de désigner le délégué titulaire et suppléant qui représenteront la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 21 POUR et 6 abstentions, décide de désigner :

Déléguée titulaire	Eloïse BOURREAU-GOBIN
Délégué suppléant	Rémy ROHRBACH

Parallèlement, il appartient au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein du conseil portuaire du port de Comberge, ainsi que son suppléant. Il s'agit d'une instance consultative, composée d'élus et d'usagers du port, qui est consulté sur tous les sujets concernant la vie du port (budget, travaux, règlement intérieur..).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 21 POUR et 6 abstentions, décide de désigner :

Déléguée titulaire	Eloïse BOURREAU-GOBIN
Délégué suppléant	Rémy ROHRBACH